

LES INFOS DE LA MAIRIE

PENSEE DU JOUR

« Ne vous découragez pas, c'est souvent la dernière clé du trousseau qui ouvre la porte. »

*Paulo Coelho
romancier brésilien
né en 1947*

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie est fermé au public.

Pour toute demande, merci d'appeler le **02 97 42 24 27** ou envoyer un courriel à fg.mairie@plumelec.fr

Une boîte aux lettres est disponible à gauche de l'entrée principale.

BOÎTES AUX LETTRES DE CALLAC ET DE SAINT AUBIN

Les boîtes aux lettres sont de nouveau accessibles. Les levées ont lieu les mercredi, jeudi, et vendredi.

MARCHE HEBDOMADAIRE

Le marché hebdomadaire aura lieu samedi 11 avril devant la mairie, dans les mêmes conditions que celui du samedi 4 avril.

Merci à tous de respecter les distanciations sociales et les règles de circulation.

OUVERTURES BOUCHERIES ET BOULANGERIES

En raison des mesures de confinement, les boucheries et boulangeries du bourg de Plumelec seront ouvertes à tour de rôle le dimanche matin selon le planning suivant :

- **dimanche 12 avril** : boucherie Thomas et boulangerie Lavillonnière.

BOULANGERIE ALIMENTATION JEAN-NOEL LAMY

Les tournées en campagne dans les villages et bourg de Callac sont maintenues le mardi et le vendredi matin ainsi que le jeudi et le samedi matin dans le secteur autour de Saint Aubin

En dehors des jours de la tournée les personnes intéressées par la livraison de pain peuvent contacter le magasin au 02 97 42 27 59. Horaires de la boulangerie : 7H30 à 20H tous les jours sauf le mercredi et le dimanche 8H à 13H

DECHETERIES FERMEES, QUE FAIRE DE VOS DECHETS VERTS ?

Le printemps est de retour et avec le confinement, nous en profitons pour consacrer du temps au jardinage. Mais avec la fermeture des déchèteries liée au contexte sanitaire, nous sommes nombreux à ne pas savoir quoi faire de nos déchets verts. Pourtant, il existe des moyens de les recycler facilement et efficacement au jardin, tout en protégeant le sol et en favorisant la biodiversité – et en faisant au passage des économies.

Aspirer et broyer: deux vocations insoupçonnées des tondeuses

Toutes les tondeuses (électriques ou thermiques) parviennent facilement à broyer les petits déchets du jardin, y compris les jeunes branches fines (jusqu'à 1 cm de diamètre). Il suffit de les étaler sur la pelouse en couche fine et de passer la tondeuse dessus lentement. Le broyat récolté dans le panier peut être utilisé en paillage ou être déposé dans le composteur.

Le paillage : simple, rapide et efficace

Les tontes de pelouse (et autres végétaux préalablement broyés à la tondeuse) peuvent être étalées sur la terre, au pied des haies, massifs fleuris ou des plants du potager, de façon esthétique et se décomposent en surface pour former de l'humus. Du compost peut être déposé au pied de la plante, sous le paillis. Cela évitera le phénomène de « faim d'azote » des infos ici : https://www.gerbeaud.com/jardin/jardinage_naturel/faim-azote,1292.html
Vidéo de bonnes pratiques et astuces au jardin (Denis Pépin)
<https://www.youtube.com/watch?v=C713tH5PFIE>

Tonte mulching ou comment tondre en nourrissant le sol

Nos tondeuses peuvent avoir la fonction mulching qui permet de laisser les tontes de pelouse sur place pour nourrir le sol.

Une partie de nos déchets verts est composée de bois qui peut être très utile.

Nos petits branchages seront très utiles pour les barbecues organisés aux beaux jours. Stockés et séchés, ils pourront être utilisés en bois de chauffage l'hiver prochain, ce qui évitera l'utilisation d'allume-feux.

BRULAGE DES DECHETS VERTS : DANGER POUR LA SANTE ET POLLUTION DANS L'ATMOSPHERE

Pour rappel, il est strictement interdit de brûler les déchets verts (arrêté ministériel de 2011). Son non-respect constitue une infraction pénale qui expose le contrevenant à une amende de troisième classe qui peut s'élever à 450 euros (article 7 du décret du 21 mai 2003 et article 131-13 du code pénal).

Pour en savoir plus : <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/article/le-brulage-des-dechets-verts>

Le dépôt de déchets (y compris les déchets verts) est également strictement interdit et passible d'une amende pouvant atteindre 1500€ (art. R632-1 du code pénal et art. R541-76 du code de l'environnement).

DECHETERIES POUR LES PROFESSIONNELS

Pendant la période de confinement, les déchèteries restent fermées. Mais pour répondre aux besoins des entreprises qui poursuivent leur activité, Centre Morbihan Communauté va ouvrir les déchèteries de Plumeliau-Bieuzy, Plumelin et Saint-Jean-Brévelay sur des créneaux réservés afin de permettre aux entreprises d'y déposer leurs déchets de chantiers. Les déchèteries seront rouvertes à partir du vendredi 10 avril. Les conditions d'accès sont les suivantes :

- 1 passage par professionnel et par jour
- Limitation à 3m³ de déchets par jour et par professionnel
- Seuls les **déchets de chantiers** sont acceptés : déchets verts, bois, gravats, tout-venant issu de chantiers (laine de verre, plâtre, tuyaux PVC...). Tout autre déchet sera refusé.

Pour réserver un créneau et venir déposer vos déchets, **vous devez vous inscrire par téléphone au 02 97 60 15 93**. L'accueil téléphonique est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30.

L'accès sera refusé à tout professionnel qui n'aura pas réservé d'accès.

Les dépôts et les entrées seront contrôlés.

Les commerces et les entreprises en activité qui ne peuvent se débarrasser de leurs emballages cartons et autres conditionnements plastiques peuvent se faire connaître **auprès de la mairie au 02 97 42 24 27 aux heures d'ouverture**. Les services techniques organisent une collecte et un stockage provisoire.

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

En cette période de confinement, la lecture est plus que jamais un moyen de s'évader pour les petits comme pour les grands.

Les abonnés de la médiathèque qui souhaiteraient emprunter des livres doivent s'adresser à la mairie au 02 97 42 24 27 ou envoyer un courriel à fg.mairie@plumelec.fr

PISCINE MUNICIPALE

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la piscine, la commune recrute un employé polyvalent (missions : accueil, tenue de caisse, entretien).

Compétences requises : sens développé du service public, rigueur, savoir faire respecter un règlement intérieur d'établissement public, ponctualité.

Formation de secourisme (PSC1)

L'ouverture est programmée pour le 27 juin et la fermeture se fera le 31 août.

Pour postuler, merci d'envoyer une demande écrite (lettre de motivation avec CV), au plus tard **le mercredi 29 avril**, adressée à : Monsieur Le Maire de Plumelec, 19 Place de l'église 56420 Plumelec

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Mairie de Plumelec

Téléphone : 02 97 42 24 27 | Fax : 02 97 42 33 08

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h. Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le samedi : de 8h30 à 12h (sauf juillet et août)

Courriel pour transmettre des informations pour le bulletin communal : fg.mairie@plumelec.fr

www.plumelec.org

INFOS MAIRIE / LA VIE ASSOCIATIVE

LIMITATION DES ACCES DANS LES BOIS ET FORETS DU MORBIHAN

En application de l'article 3 du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, il est rappelé que **l'accès et la circulation dans les bois et forêts publics et privés sont limités par le strict respect des règles du confinement c'est-à-dire pour un déplacement bref, dans le limite d'une heure et dans un rayon d'un kilomètre autour du domicile.**

L'accès aux forêts est autorisé aux agriculteurs, propriétaires forestiers ou ayants droit, aux gestionnaires forestiers, aux entrepreneurs de travaux forestiers, aux exploitants forestiers, dans le seul cadre de la réalisation de travaux sylvicoles à vocation économique ou d'interventions d'urgence, dans le strict respect des mesures barrières édictées par le gouvernement. Les travaux réalisés à titre individuel et non professionnel tels que l'abattage, le façonnage et le transport des bois ne sont pas autorisés.

OFFRE D'EMPLOI CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

Responsable du service aménagement et mobilité

Grade : Attaché

Durée du contrat : CDD jusqu'au 04/02/2021

Temps de travail : Emploi à temps complet – 39h

Lieu de travail : 4 chemin de Kermarec – 56150 BAUD

Poste à pourvoir le : Dès que possible

Date limite de candidature : 23 avril 2020

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leurs candidatures (lettre de motivation et CV) à : **Monsieur Le Président, Centre Morbihan Communauté ZA de Kerjean – BP 10369 56503 LOCMINE CEDEX**

RIONS UN PEU !

Quel est le comble du professeur de musique ?

De mettre des mauvaises notes à ses élèves !

Tu connais la blague de la chaise?
Elle est pliante.



LES CONTACTS UTILES

Pôle médical

- **Médecin :** Docteur TOHANEAN (consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 16h à 19h) : 07 81 57 00 25
- **Kinésithérapeutes :** Mme COURONNE, Mme FRESNAIS, M. FREMOND : 02 97 42 29 92
- **Kinésithérapeute-ostéopathe :** M. COURONNE : 02 97 42 29 92
- **Permanence infirmières :** Du lundi au vendredi de 8h à 10h30. Tous les soins à la permanence ou à domicile se font sur rendez-vous : 02 97 42 21 89
- **Pédicure-podologue :** M. BOURBIAUX : 06 99 04 11 33
- **Psychologue-psychothérapeute :** Mme DE KERNO (consultations sur rendez-vous) : 06.81.94.68.41.

Autres services

- **Médecin de garde :** Composer le 15
- **Pompiers :** Composer le 18
- **Dentiste :** M. PITON : consultations le jeudi et le vendredi. Prise de rendez-vous toute la semaine sauf le mercredi : 02 97 41 43 24
- **Kinésithérapeutes :** M. et Mme BRUNET : 02 97 42 24 88
- **Ostéopathe :** Mme JOANNIC : 02 90 73 30 23
- **ADMR :** Service de soins : 02 97 42 30 05 : Service d'aide à domicile : 06 88 87 52 24
- **AMPER-les services à domicile :** 02 97 60 13 03
- **Ambulances Taxis Services :** 02 97 38 68 19
- **Pompes funèbres :** pompes funèbres Le fur : tel : 02 97 53 03 20 - Pompes funèbres de Lanvaux : 02 97 40 98 41 ou 06 26 37 74 33

REPARATIONS AUTOMOBILES

Pour soutenir l'engagement des services d'urgence mais aussi des salariés relevant d'une activité essentielle à la vie économique du département dans cette période d'épidémie de Coronavirus, plusieurs initiatives solidaires ont été mises en place par les réparateurs automobiles dans le Morbihan et en Bretagne et notamment par le biais du Conseil national des professions de l'automobile.

Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) - Région Bretagne

Ainsi, la branche professionnelle représentée par le CNPA :

- a mis en place une application "ROULONS ZEN" qui permet de trouver immédiatement un professionnel de la réparation par géolocalisation > <http://www.roulonszen.fr/>

- a établi une liste des ateliers de **réparation automobile** du Morbihan qui restent à la disposition de la population et surtout des professionnels de santé, de secours et de sécurité.

Les personnes peuvent consulter la liste des ateliers tenue à jour sur le site du CNPA : <https://www.cnpa.fr/annuaire>

SUDOKU : JOUONS UN PEU !

Solutions :

4	2	5	9	1	3	7	8	6
3	1	6	5	8	7	2	9	4
7	8	9	4	2	6	1	5	3
2	3	1	8	4	5	6	7	9
9	6	4	2	7	1	5	3	8
5	7	8	6	3	9	4	2	1
8	4	7	1	9	2	3	6	5
1	5	3	7	6	8	9	4	2
6	9	2	3	5	4	8	1	7

9	1	4	7	3	5	2	6	8
8	6	3	2	4	1	7	9	5
2	7	5	8	6	9	3	1	4
3	4	1	5	9	6	8	2	7
7	9	2	3	8	4	1	5	6
5	8	6	1	7	2	9	4	3
4	2	8	6	1	3	5	7	9
6	5	7	9	2	8	4	3	1
1	3	9	4	5	7	6	8	2

8	9	5	1	4	2	6	3	7
2	3	7	6	5	8	4	9	1
6	1	4	3	9	7	8	5	2
5	2	6	7	1	9	3	8	4
4	8	9	5	2	3	7	1	6
1	7	3	8	6	4	9	2	5
7	5	2	9	3	6	1	4	8
3	4	8	2	7	1	5	6	9
9	6	1	4	8	5	2	7	3

2	5	9	6	1	8	3	7	4
3	8	6	7	4	2	5	9	1
1	4	7	3	5	9	6	8	2
9	6	1	2	3	4	7	5	8
5	2	4	8	7	6	1	3	9
7	3	8	5	9	1	4	2	6
6	7	2	1	8	3	9	4	5
4	1	5	9	2	7	8	6	3
8	9	3	4	6	5	2	1	7

Solutions des grilles du vendredi 3 avril

1			7					
4	8		5		3	7		
	2		1	6				
9				5	8	2		
		2	7		6	9		
		7	4	9				3
				3	1		5	
		3	2		5		1	7
				4				9

	2			4	8			
6		8		1				3
9				3	8	2		
5	7	2	1					9
8					9	1	5	4
		9	3	5				6
3				2		9		1
		7	4					3

4	5	1	7					8
				3			6	5
9			5					
				2	7		8	6
		8		5		2		
7	4		6	9				
					5			2
3	6			1				
1					6	9	5	3

	4		7				8	1
7	8							
		5		9		2		
6	2		5					
8	4	2		1	9		5	
					9		2	4
		3		7		8		
							4	3
1	5				4			2